



Chers amis vignerons et amis des vignerons.

La CFVDP invite VFR à déposer un dossier d'IGP

Lors de son conseil d'administration du 16 juillet, la Confédération Française des Vins de Pays a pris note des demandes de plantations nouvelles déposées à FranceAgriMer avec le soutien de VFR par des agriculteurs non viticulteurs, en VSIG avec orientation IGP selon ce qu'avait souhaité le directeur de la filière viticole (voir l'infolettre 24). Selon la CFVDP, ces demandes ne peuvent être satisfaites qu'en IGP (voir infolettre 18). La CFVDP, par la voix de Jacques Gravegeal, président du comité 5 de l'INAO (IGP vins), invite VFR à déposer un cahier des charges.

Le cahier des charges de l'IGP Vins de Paris Île-de-France

Un cahier des charges national type a été établi par la CFVDP et validé par l'INAO en 2011. Certains ODG (organismes de défense et de gestion) en ont fait une application très proche de nos intérêts (IGP Pays d'Oc et IGP Calvados notamment). VFR s'en est donc inspiré. Les points clés sont : nom de l'IGP (l'avis du CERVIA est formel, un seul nom est représentatif : Paris Île-de-France), zone géographique (l'Île-de-France d'aujourd'hui) et lien IGP avec la zone, mention des cépages et des noms de commune de production, description des produits (vins tranquilles blancs, rosés, rouges, vins mousseux de qualité blancs et rosés), encépagement (sous expertise de l'IFV), récolte, rendements, entrée en production des jeunes vignes, transformation, stockage, conditionnement, étiquetage, points à contrôler et autorité chargée du contrôle.

Les bénéficiaires du cahier des charges de l'IGP Vins de Paris Île-de-France

En premier lieu, ce cahier des charges intéresse la Ville de Suresnes - qui est la seule exploitation francilienne autorisée à commercialiser ses vins - et les agriculteurs ayant déposé une demande d'autorisation de plantation.

Les avantages attendus de l'IGP Vins de Paris Île-de-France

Placer sa production sous une signe de qualité apporte aux consommateurs une assurance sur l'origine du produit, la traçabilité du processus de production et la recherche d'un niveau élevé de qualité. Le surcoût de production est relativement faible par rapport au gain d'exploitation. Le consommateur en tire en général un meilleur rapport qualité-prix. L'appartenance à la grande famille des IGP favorise la croissance d'une notoriété et une reconnaissance parmi ses pairs.

Et les vignes patrimoniales en tirent bénéfice aussi

Une émulation et une synergie peuvent naître de la proximité entre des vignes patrimoniales et une vigne professionnelle dont la qualité des vins est attestée par un organisme tiers. La dimension modeste des nouvelles vignes professionnelles franciliennes, environ 5 ha, favorise la réflexion sur les méthodes de travail, la réactivité face aux mêmes événements climatiques, le prêt de certains équipements et l'échange de services.

Lecture pour vignerons

Joël Rochard, ingénieur et oenologue, expert à l'OIV, tire les conséquences du réchauffement climatique sur la vigne dans son **Traité de viticulture et d'oenologie durables** (310 pages, Avenir Oenologie, 73,15 €). En quinze ans, le potentiel alcoolique croît de 0,5 à 2°, le taux d'acidité baisse de 0,9 g/l, les vendanges avancent de 8 à 11 jours, floraison et véraison de 4 à 7 jours.

Le conseil du mois par Emmanuel MONTEAU, conseiller viticole indépendant

L'année 2012 est exceptionnellement difficile. Le mildiou persiste sur les feuilles tendres et attaque systématiquement toutes les nouvelles pousses. Du jamais vu encore en Île-de-France. L'oïdium affecte de nombreuses grappes. Poursuivez les traitements à base de soufre et de bouillie bordelaise. Éliminez les entre-cœurs et quelques feuilles autour des grappes pour favoriser l'application des traitements et la ventilation des raisins.

Patrice BERSAC, Président